



Contrat de Ville 2015 > 2022

Amboise

Protocole d'engagements réciproques et renforcés



Novembre 2019

Préambule	3
Les Objectifs de l'avenant.....	4
<i>La prise en compte des mesures prises par l'Etat</i>	<i>4</i>
<i>La valorisation de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville</i>	<i>5</i>
<i>La recomposition des instances de gouvernance du contrat de ville</i>	<i>6</i>
<i>Le recentrage des priorités par piliers du contrat de ville</i>	<i>7</i>
Les priorités ajustées du contrat de ville, par piliers	9
<i>L'emploi et de développement économique.....</i>	<i>9</i>
<i>La cohésion sociale</i>	<i>15</i>
<i>Le cadre de vie</i>	<i>22</i>
<i>Valeurs de la République et de la citoyenneté</i>	<i>28</i>
Annexes	34
Signatures de l'avenant	35

La politique de la ville est mise en œuvre au moyen du Contrat de ville d'Amboise signé à l'été 2015, dont le co-pilotage est assuré par la Ville d'Amboise et la Préfecture d'Indre-et-Loire. Il concerne deux quartiers :

- Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance, qui accueille 1.629 habitants,
- La Verrerie, qui accueille 1.095 habitants,

soit environ 20% de la population de la ville d'Amboise.

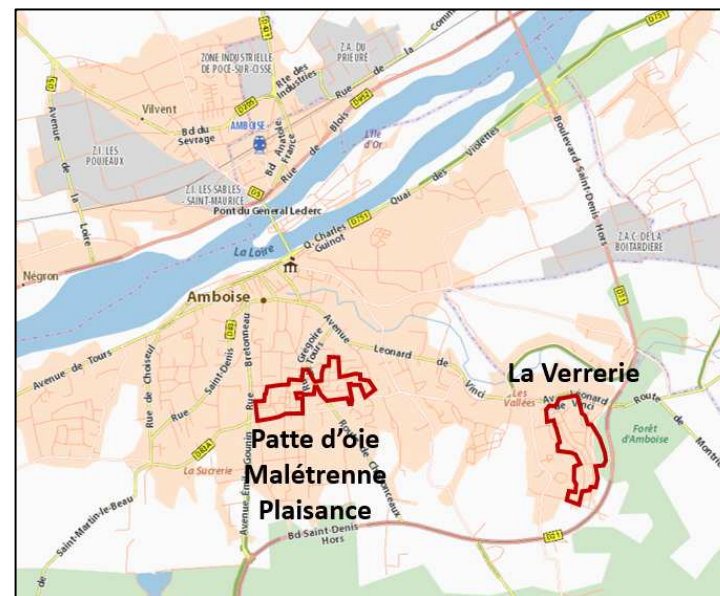
Le Contrat de ville a donné lieu à une **évaluation à mi-parcours** entre octobre 2018 et mars 2019. Elle a essentiellement porté sur la gouvernance globale du contrat et sur le pilier « emploi et développement économique ».

Par ailleurs, depuis 2015, plusieurs cadres légaux ou règlementaires ont évolué. En particulier, l'Etat a engagé une démarche de « **mobilisation nationale pour les habitants des quartiers** », autour de trois grands axes, déclinés en 40 actions :

- *Garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers.*
- *Favoriser l'émancipation.*
- *Faire République.*

Le présent avenant, qui ne se substitue pas au contrat de ville, vise à intégrer ces différents éléments et à recentrer les priorités et les actions, dans un environnement stable :

- Sur les **enjeux majeurs du territoire** (territorialisation plus fine des politiques).
- Dans le cadre d'une **gouvernance repensée et d'une simplification des procédures de contractualisation**.
- En ciblant clairement la **valorisation des financements de droit commun** et le recours aux **crédits spécifiques**.
- Jusqu'à l'achèvement du contrat, **lequel a été prolongé jusqu'en 2022**.



La formalisation de cet avenant : une démarche participative

Dans l'esprit de la gouvernance reconfigurée qui s'est mise en place à l'issue de l'évaluation à mi-parcours, ce présent avenant a été établi collectivement dans le cadre d'une démarche participative (1) :

- ✓ *Séances de travail technique associant la ville et l'Etat.*
- ✓ *Ateliers techniques associant les principaux partenaires et acteurs du contrat de ville.*
- ✓ *Séance du comité de pilotage en configuration « séminaire de travail ».*

(1) : démarche accompagnée par AUCI (Cathy Savourey) et NTC (Thierry Dubus), impliqués sur l'évaluation à mi-parcours.

Les objectifs de l'avenant

La prise en compte des mesures prises par l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers

Cet avenant au Contrat de ville, s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment :

→ La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

→ La Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017.

→ **Le « Pacte de Dijon »** : À l'initiative de France Urbaine et de l'Assemblée des communautés de France (AdCF), un pacte pour la cohésion urbaine a été présenté à Dijon, le 6 avril 2018. Il traduit la volonté des villes et intercommunalités à s'investir pour réduire les écarts territoriaux. Il décline en particulier les axes de travail visant à favoriser l'émancipation et garantir des droits réels à tous les habitants des quartiers prioritaires : développement économique et emploi ; habitat et renouvellement urbain ; mobilité ; éducation ; santé ; sécurité et justice.

→ La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur **la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.**

→ Le « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PAQTE).

→ Le rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens » de la Commission nationale du débat public (2018).

→ Ainsi que **les plans nationaux** :

- Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) sur le renforcement de la mixité sociale.
- La stratégie de lutte contre la pauvreté.
- Le plan national de santé.
- La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

40 actions sont développées dans le **plan de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.**

Elles s'organisent sur les priorités et les thématiques suivantes :

Garantir les mêmes droits aux habitants

- ✓ SÉCURITÉ
- ✓ LOGEMENT ET CADRE DE VIE
- ✓ SOLIDARITÉ
- ✓ MOBILITÉ

Favoriser l'émancipation

- ✓ ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE
- ✓ EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Faire République

- ✓ PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS
- ✓ PRÉVENTION DE LA RADICALISATION
- ✓ SOLIDARITÉ TERRITORIALE
- ✓ SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN
- ✓ ENGAGEMENT
- ✓ CULTURE
- ✓ ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Le « PAQTE » (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises)

Ce dispositif est issu d'une démarche de co-construction menée dans les territoires au premier semestre de l'année 2018; Dans le cadre de la « mobilisation nationale », il traduit l'engagement des entreprises pour les quartiers. A travers le PAQTE, les entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers s'engagent avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués.

Il cible quatre axes d'engagement prioritaires :

- ✓ sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise ;
- ✓ former en favorisant l'accès à l'alternance ;
- ✓ recruter de manière non-discriminatoire ;
- ✓ acheter de manière plus responsable et inclusive.

La valorisation de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville

La mission d'évaluation s'est déroulée entre octobre 2018 et février 2019.

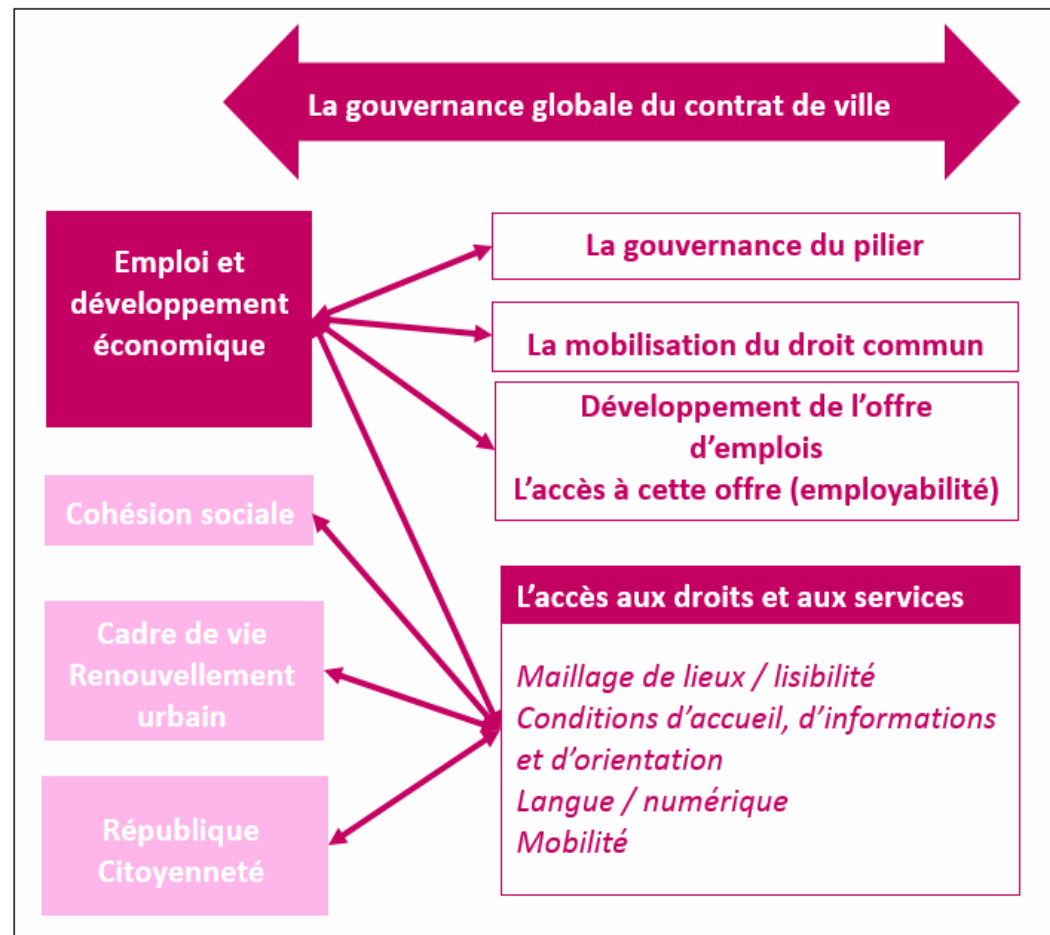
Trois grands champs d'investigations ont été retenus :

- La **gouvernance globale** du contrat de ville.
- Le pilier « **emploi et développement économique** ».
- La problématique de « **l'accès aux droits et aux services** » qui s'avère être transversale aux quatre piliers et qui fait référence à des actions relevant de chacun d'entre eux.

Elle a été menée en deux phases :

-La première phase d'évaluation conduite à partir d'analyse documentaire et de l'analyse d'indicateurs quantitatifs mais également d'auditions d'acteurs et de rencontres avec les habitants. Cette première phase a fait l'objet d'une restitution collective sous la forme **d'un atelier participatif**.

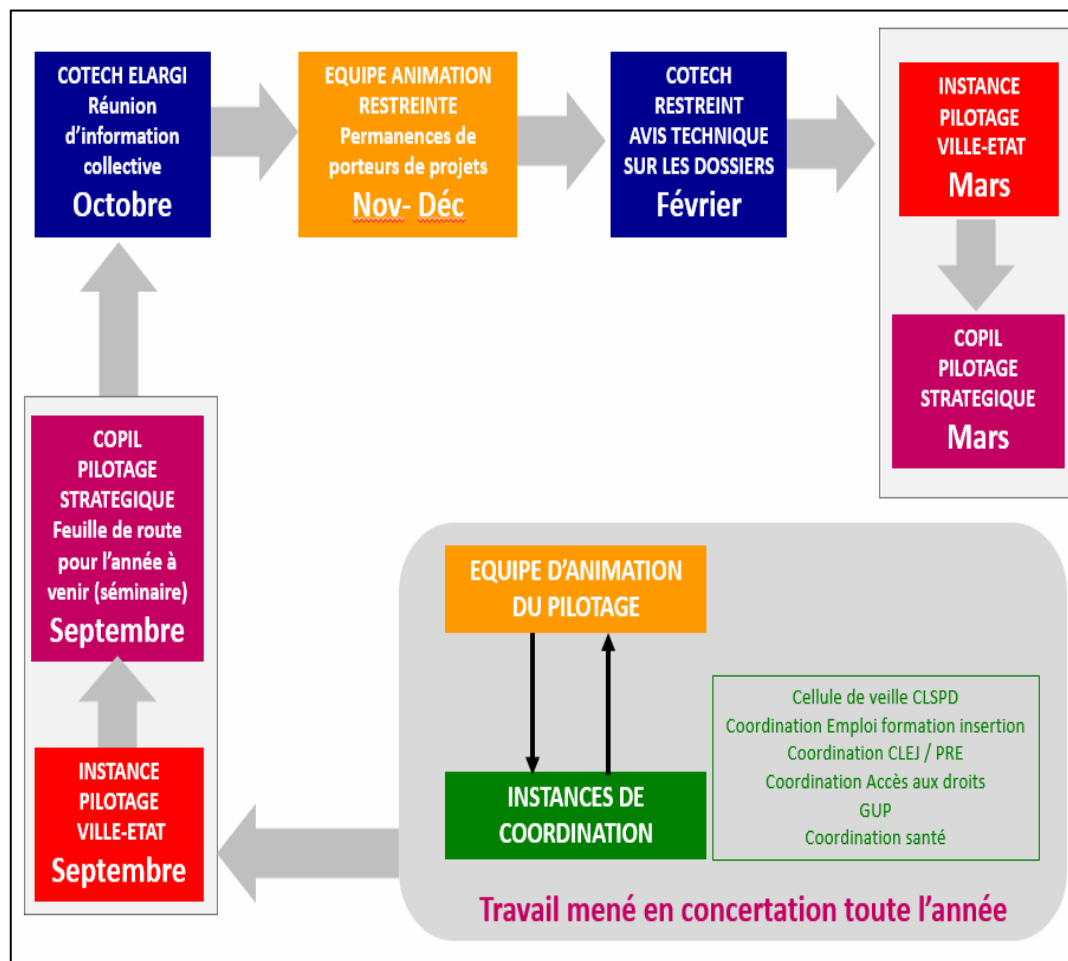
-La seconde phase, orientée sur l'élaboration collective de préconisations, est intervenue en février 2019. Elle a pris la forme **d'ateliers collectifs de travail**. Les thématiques traitées ont été déterminées et choisies collectivement dans le cadre de l'atelier de décembre.



La recomposition des instances de gouvernance du contrat de ville

L'évaluation à mi-parcours a permis de renouveler les modalités et les instances de gouvernance du contrat de ville. Plusieurs axes de travail ont été investis et constituent un cadre pour la mise en œuvre de cet avenant au contrat de ville :

- ✓ Des **instances de pilotage plus clairement définies**, en distinguant les finalités stratégiques et politiques, les finalités d'animation des acteurs et les finalités de mise en œuvre technique
 - ✓ Une **relance de l'implication des habitants**, au travers de la recomposition du Conseil Citoyen ou de la valorisation d'autres formes participatives d'habitants, en y incluant les associations. Un travail sur les « fonctions » de la participation a été mené et se traduira notamment par :
 - Le repérage des habitants « porte-voix ».
 - Une meilleure valorisation des « expériences d'usages » portées par les habitants.
- Par ailleurs il s'agira de **mieux accompagner et former les adultes-relais**.
- ✓ Une **« gestion renouvelée du contrat »** autour des principes suivants :
 - Lancer une simplification administrative des appels à projet et reformuler simplement le contrat de ville.
 - Envisager une contractualisation sur plusieurs années (Centre Charles Péguy, ASHAJ, Objectif, etc.) et une unicité des contrats (Etat, bailleurs, CD, VA) en explicitant les modalités de versements des partenaires dans le futur document.
 - Réinjecter les crédits qui devraient appartenir au droit commun dans les budgets de fonctionnement.



Le recentrage des priorités par piliers du contrat de ville

Ce protocole d'engagements réciproques et renforcés cible et reformule les priorités de chaque pilier du contrat ville :

Les piliers	Les priorités
L'emploi et le développement économique	1 - Animer, en impliquant les entreprises, une stratégie territorialisée visant une meilleure fluidité entre l'offre locale d'emplois et les habitants des quartiers.
	2 - Susciter et accompagner l'entrepreneuriat et la recherche d'emploi pour les habitants.
Cohésion Sociale	3 - Renforcer la politique enfance / jeunesse.
	4 - Favoriser l'accès aux droits et aux services.
Cadre de vie	5 - Augmenter le niveau de propreté des quartiers.
	6 - Inviter les habitants à s'approprier l'espace public.
Valeurs de la République et de la citoyenneté	7 - Favoriser l'appropriation des valeurs de la République et de la citoyenneté – prévenir/lutter contre les discriminations.
	8 - Accompagner les femmes dans leur souhait d'indépendance et d'autonomie.

Renouvellement des engagements des partenaires (mobilisation des ressources financières, humaines ou techniques)

L'ensemble des partenaires (Etat, Ville, autres partenaires) inscrivent leurs actions dans la continuité du contrat de ville signé en 2015. Sur la base des priorités renouvelées de cet avenant, les partenaires identifient et valorisent les ressources qui devront être mobilisées. Ces engagements (dispositifs financiers particuliers, mobilisation ciblée du droit commun, ressources humaines ou techniques) seront **formalisés et présentés à l'occasion des comités de pilotage d'automne** durant les prochaines années du contrat de ville.

Complémentairement aux engagements pris et exprimés dans le Contrat de ville, certains partenaires en précisent ou en soulignent quelques éléments de mises en œuvre :

- ✓ Sous réserve des décisions des instances délibérantes, la **Ville d'Amboise** s'engage à consacrer à minima une enveloppe financière de 63 000€ pour financer les projets en lien avec les objectifs du contrat de ville et son avenant, et en sus à participer au cofinancement d'un poste de médiateur pour l'association Charles Péguy.
- ✓ Sous réserve de l'inscription des crédits spécifiques en loi de finance et en complément des moyens de droit commun, la participation de l'**État** pour les deux contrats de ville du département d'Indre-et-Loire : celui de l'agglomération de Tours Métropole Val de Loire (10 quartiers prioritaires) et celui de la ville d'Amboise (2

quartiers prioritaires) sera composé comme suit :

- Des moyens spécifiques :

Des crédits spécifiques destinés aux habitants des quartiers prioritaires sont délégués chaque année par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET). Une dotation départementale (d'un montant de 1 550 000 € pour 2019) est ainsi affectée à la politique de la ville, et répartie entre les deux contrats de ville par le Préfet. Ces crédits permettent de financer les actions retenues dans le cadre des appels à projets annuels lancés pour chacun des deux contrats de ville. Ils permettent le co-financement d'environ 200 actions pilotées par une centaine de structures qui s'investissent auprès des habitants des quartiers prioritaires du département.

Une dotation départementale de 30 postes adultes relais, pour lesquels la participation de l'État est de 19 639,39 € par poste. Ce plafond d'emploi, et le montant correspondant par poste, pouvant évoluer d'une année sur l'autre.

Des moyens spécifiques versés par l'intermédiaire des crédits régionaux de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) Centre Val de Loire (dispositif École ouverte, dispositif École de la deuxième chance (E2C) de Blois/Tours).

Deux postes de Délégués du Préfet dont les missions sont réparties sur les 12 quartiers prioritaires du département par le Préfet.

- Concernant le droit commun :

Tous les services de l'État seront mobilisés afin que leurs actions respectives bénéficient de manière effective aux habitants des quartiers prioritaires, pour lesquels ils sont incités à avoir une attention particulière. Des indicateurs de suivi permettront de mesurer ces actions.

- ✓ Le **Conseil régional Centre-Val-de-Loire** confirme ses priorités d'action précisées dans le Contrat de Ville et rappelle en particulier :
 - o ses possibilités d'intervention en investissement dans le Cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale pour certaines opérations de renouvellement urbain (en NPRU ou hors NPRU), notamment locaux d'activités, réhabilitation thermique de logements sociaux, qualité des espaces publics, mobilités douces, équipements publics... ;
 - o son engagement constant en matière d'accès aux soins notamment par le soutien aux structures d'exercice regroupé et aux actions de prévention dans les lycées ;

- o sa volonté de favoriser la mobilisation par les habitants des quartiers politique de la ville des différents dispositifs régionaux concourant à l'orientation, la formation et à l'emploi, et notamment les nouvelles actions mises en place dans le cadre du PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 financé par l'Etat avec la contribution des partenaires sociaux et dont la mise en œuvre est pilotée par la Région : nouvelle offre de formation aux compétences de base et transversales, chantiers formation, actions DEFI – Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives, ...
- ✓ Sous réserve des décisions des instances délibérantes, la **Communauté de Communes du Val d'Amboise** s'engage à maintenir l'enveloppe financière avec les mêmes ambitions que les années précédentes. La CCVA réaffirme son soutien aux actions menées dans les quartiers prioritaires de la ville, en participant notamment :
 - Au cofinancement des services civiques Unis-Cité qui interviennent dans les quartiers prioritaires de la ville (animations sur les éco-gestes, etc.) ;
 - A la promotion de l'engagement des jeunes, à leur formation civique et citoyenne et à leur insertion professionnelle via les actions

menées par le service Jeunesse de la CCVA (bourse aux projets, conseil communautaire des jeunes, fonds d'aide aux projets de jeunes etc.) ;

- A l'émergence de dispositifs pour favoriser la mobilité des habitants des quartiers (mise en place de Rezo Pouce, etc.) ;
 - Au co-pilotage du REAAP afin de prendre en compte les réalités des familles habitants dans les quartiers prioritaires de la ville ;
 - A l'inclusion numérique de tous via la mise en place d'ateliers au sein des quartiers. ...
- ✓ **Val Touraine Habitat** souhaite souhaitons, par ailleurs, réaffirmer nos engagements concernant certains piliers et notamment :
- Le pilier « *Emploi et Développement Economique* ». Depuis plusieurs années, Val Touraine Habitat s'attache, à inclure des clauses d'insertion dans ces contrats de réhabilitation, de construction, et d'entretien. Nous poursuivrons ces actions en accord avec le service du Conseil Départemental, gestionnaire des clauses d'insertion dans nos marchés publics. En terme de développement sur le quartier, VAL TOURAINE HABITAT devrait poursuivre la convention de partenariat avec l'Association « Objectifs » permettant ainsi une organisation de la

collecte des encombrants plus responsable et au service des habitants.

- Le pilier « Susciter et Accompagner l'entrepreneuriat et la recherche d'emploi pour les habitants ». Le développement des lieux favorisant l'entrepreneuriat pourra être étudié au regard de la disponibilité des locaux se situant sur la Verrerie ou sur le quartier Patte d'oie-Malétrenne-Plaisance en lien avec les initiatives locales pour l'animation de ces espaces.
- Le pilier « Renforcer la politique enfance/jeunesse » : VAL TOURAINE HABITAT s'est engagé à participer au financement d'un médiateur sur les quartiers
- Le pilier « Habitat et Cadre de vie » : VAL TOURAINE HABITAT s'est engagé depuis de nombreuses années sur les Quartiers Politiques de la Ville afin d'améliorer les logements mais aussi, les lieux de partage entre les habitants. Les dernières réhabilitations importantes se termineront courant 2020. Ainsi, après la création du verger partagé à la Verrerie, Val Touraine Habitat reste mobilisé avec les associations pour l'animation de ces lieux et le respect de ces espaces. La création d'un nouveau local associatif au sein du quartier de la Verrerie, mis à disposition gratuitement par VAL TOURAINE HABITAT à la Commune en 2019, devrait permettre de générer des

initiatives citoyennes en créant du lien entre les résidents. Par ailleurs, le projet du Relais Sépia toujours à l'étude, au sein du quartier Patte d'Oie-Maliétrenne-Plaisance, pourrait permettre de répondre à un besoin toujours plus important d'un hébergement temporaire sur la Communauté de Communes. De plus, cette réalisation permettrait l'aménagement d'un espace peu valorisé aujourd'hui, et une ouverture sur une nouvelle démarche d'accompagnement des personnes âgées.

✓ **L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire** : il est fait référence dans le contrat initial, de la Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion (19 avril 2013). Depuis cette date, la stratégie de transformation du système de santé « Ma santé 2022 » et le Plan National de Santé Publique 2018-2022 sont parus et promeuvent les actions suivantes :

- Un renforcement de l'information en santé mentale et la prévention des souffrances psychiques dans les quartiers prioritaires
- En lien avec la feuille de route de la politique de la ville, un doublement des

centres et maisons de santé dans les quartiers prioritaires d'ici 2022

- La mise en place de 500 maisons de santé ouvertes sur le sport sur tout le territoire français, avec une priorité donnée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Le développement dès le plus âge de l'éducation à la santé et les compétences psychosociales en lien avec l'Education Nationale dans le cadre notamment du parcours éducatif de santé

Les éléments suivants, issus de la convention de 2013 et présents dans le Contrat restent d'actualité :

- « ... Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus) ;
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télé-médecine dans les quartiers prioritaires ;
- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte

des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ;

- Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville) ;
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Déclinaison locale de cette convention concernant la santé

- Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours. (Taux de praticiens de médecine générale en exercice dans les quartiers, nombre de structures d'exercice regroupé dans les territoires prioritaires)
- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers. (Taux de dépistage organisé (colon, sein) dans les territoires prioritaires, nombre de quartiers couverts par 1 CLSM / nombre total de quartiers, nombre d'actions cofinancées ARS/Collectivités/Politique de la ville à

destination de la population des
territoires prioritaires »

- ✓ Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire ...
- ✓ La Caisse d'Allocations Familiales de
Touraine ...
- ✓ Touraine Logement ...
- ✓ La Caisse des Dépôts Centre-Val de Loire ...
- ✓ Pôle emploi
- ✓ L'Education Nationale

Les priorités ajustées

***Pilier : Emploi et développement
économique***

Les priorités ajustées du Contrat de ville

Pilier : Emploi et développement économique

Priorité 1 : Animer, en impliquant les entreprises, une stratégie territorialisée visant une meilleure fluidité et une meilleure adéquation entre l'offre locale d'emplois et les habitants des quartiers

Problématiques identifiées et objectifs stratégiques

Accroître la portée, dans les quartiers, des dispositifs visant l'accès à la formation et à l'emploi. Les dispositifs d'accès à l'emploi et à la formation ne ciblent pas les quartiers de manière spécifique et s'y déploient avec une moindre efficacité. L'objectif visé est de corriger ce décalage dans le cadre d'une stratégie pro-active territorialisée.

Impliquer davantage d'entreprises dans une stratégie « gagnant-gagnant » de mobilisation des ressources des quartiers. Il n'y a pas de stratégie économique territorialisée à l'échelle des quartiers et cette thématique est portée majoritairement par les acteurs de l'emploi et de l'insertion. L'objectif visé est d'y impliquer les entreprises.

Principes

- La volonté de changer de paradigme en valorisant les quartiers comme une ressource potentielle pour les entreprises locales.
- La promotion de l'engagement mutuel, librement consenti, des entreprises et des habitants des quartiers.

Gouvernance et mobilisation des acteurs

- La mise en place récente (suite à l'évaluation à mi-parcours), d'un Comité technique emploi/formation en déclinaison territoriale du CODEVE.
- La mise en œuvre croisée du dispositif national PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) et du Plan « 10.000 entreprises ».

Objectifs spécifiques

- Mieux coordonner les stratégies territoriales emploi/formation et leurs déclinaisons/animation à l'échelle des quartiers.
- Mieux valoriser, dans les quartiers, les dispositifs visant à engager et à structurer des parcours d'insertion et d'accès à l'emploi.
- Susciter et accompagner l'engagement des entreprises du bassin d'emploi à destination des habitants des quartiers.

Indicateurs

Pour chacun d'entre eux, la « situation de référence » et la « situation visée en 2022 » seront précisées durant le dernier trimestre 2019.

Nombre des demandeurs d'emplois au sein des quartiers et situation comparée par rapport à Amboise et au bassin d'emplois

Nombre des personnes des quartiers ayant eu accès à la PMSMP - Nombre Périodes de mise en situation en milieu professionnel PMSMP. En nombre et en % des DE QPV. On additionne tous les prescripteurs

Poids des DE des quartiers dans l'accès à des dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi :

- Garantie jeunes
- Contrat d'insertion (CDDI)
- Contrats en alternance (sous réserve d'accès aux infos)

Nombre d'entreprises impliquées dans le dispositif PAQTE

Objectif spécifique 1 : Mieux coordonner les stratégies territoriales emploi/formation et leurs déclinaisons/animation à l'échelle des quartiers

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif spécifique vise à formaliser et mettre en œuvre une politique en lien avec l'emploi et la formation qui concerne les quartiers, en déclinaison singulière des orientations affirmée pour le bassin d'emplois.
Mobilisation des acteurs	→ Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre du Comité technique emploi/formation en déclinaison territoriale du CODEVE. → Elle devra y associer les instances de gouvernance des dispositifs PAQTE et « 10.000 entreprises » ainsi que l'ensemble des prescripteurs associés sur les dispositifs : CD, cap emploi PE, ML, CRIA, ... → Elle devra intégrer un cadre très évolutif en matière d'insertion.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Animation du Comité technique emploi/formation. → Fonctions de veille sur l'évolution des dispositifs en place, notamment en matière d'insertion et diffusion d'informations appropriées aux acteurs locaux. → Montage d'actions de formations.

Objectif spécifique 2 : Mieux valoriser, dans les quartiers, les dispositifs visant à engager et à structurer des parcours d'insertion et d'accès à l'emploi

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif spécifique vise à mieux promouvoir et valoriser les outils existants en matière d'insertion et d'accès à l'emploi → Il suggère une approche volontariste en matière de communication, d'animation et d'incitation.
Mobilisation des acteurs	→ Il s'agit d'impliquer collectivement l'ensemble des partenaires qui interviennent dans la mise en œuvre effective de ces dispositifs et l'ensemble « personnes relais » dans les quartiers (acteurs sociaux, éducatifs et économiques).
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Développer les chantiers d'insertion à destination des habitants des quartiers et d'une manière générale les supports d'activités économiques qui peuvent susciter et accueillir des démarches d'insertion. → Actions d'accompagnement pour accéder à des offres d'insertion plus lointaines (cf. actions en lien avec la mobilité). → Promouvoir le dispositif service civique au sein des quartiers. → Optimiser les marchés clausés au bénéfice d'habitants des quartiers. → Communication sur les parcours réussis. → Actions de type « Job Dating ».

Objectif spécifique 3 : Susciter et accompagner l'engagement des entreprises du bassin d'emploi à destination des habitants des quartiers

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif spécifique vise à impliquer les entreprises dans une démarche proactive.
Mobilisation des acteurs	→ Cette mobilisation se fera en déploiement local des dispositifs PAQTE et « 10.000 entreprises », qu'il convient de coordonner dans le cadre du Comité technique emploi/formation.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	<ul style="list-style-type: none">→ Valorisation du Markethon.→ Mobilisation des médiateurs pour toucher les publics invisibles.→ Mise en œuvre et animation des dispositifs PAQTE et « 10.000 entreprises » : Contacts directs vers les entreprises et les associations, en particulier pour les mobiliser sur des thématiques singulières.→ Développement des contrats d'apprentissage.→ Rencontres physiques entre employeurs et demandeurs d'emploi des quartiers (événements de diverses formes).→ Actions de type « Job Dating ».

Les priorités ajustées du Contrat de ville

Pilier : Emploi et développement économique

Priorité 2 : Susciter et accompagner l'entrepreneuriat et la recherche d'emploi pour les habitants

Problématiques identifiées et objectifs stratégiques

Qualifier et rendre plus attractives les démarches de recherche d'emploi émanant des habitants des quartiers. Pour les habitants des quartiers, la recherche d'emploi est contrainte par divers freins, de multiples natures. L'objectif visé est de lever ces freins et de proposer des outils visant à qualifier les candidatures proposées.

Développer le nombre d'initiatives de création d'activités. Pour les habitants des quartiers, la création d'activité est contrainte par divers freins, de multiples natures. L'objectif visé est de lever ces freins et de proposer des outils incitatifs.

Principes

- o Une démarche associant les habitants, les acteurs et les entreprises.
- o Une démarche qui doit valoriser des outils d'animation attractifs.

Gouvernance et mobilisation des acteurs

- o La mise en place récente (suite à l'évaluation à mi-parcours), d'un Comité technique emploi/formation en déclinaison territoriale du CODEVE.
- o La mise en œuvre croisée du dispositif national PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) et du Plan « 10.000 entreprises ».
- o L'animation récente du Lab QPV Amboise, initiative de la Région et de Pôle Emploi.

Objectifs spécifiques

- o Développer des démarches et des lieux favorisant l'entrepreneuriat au sein des quartiers.
- o Proposer des outils appropriés et proactifs de recherche d'emploi aux demandeurs d'emploi des quartiers.

Indicateurs

Pour chacun d'entre eux, la «situation de référence» et la «situation visée en 2022» seront précisées durant le dernier trimestre 2019.

Nombre de Job Dating organisés dans le quartier
Nombre et part des habitants demandeurs d'emploi bénéficiaires des outils mis en place : <ul style="list-style-type: none"> •Job Dating (notamment ceux de la ML) •Coffee Job •Markethon
Nombre d'entrepreneurs accompagnés en matière de création et aide au développement (sensibilisation, accompagnement, développement) : <ul style="list-style-type: none"> •Actions BGE •Actions chambres consulaires •Actions PE/ parcours active CREA
Nombre d'activités créées par les habitants (entreprises et associations) Appréciation viabilité au bout de 3 ans Quantification de la « non création »

Objectif spécifique 1 : Développer des démarches et des lieux favorisant l'entrepreneuriat par les habitants des quartiers

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif spécifique vise à créer les conditions favorables à l'émergence de créations d'activités au sein des quartiers. Il s'agit aussi d'accompagner ces projets, individuellement et dans le cadre éventuel d'une émulation collective et de partenariats.
Mobilisation des acteurs	→ Il s'agit d'impliquer collectivement l'ensemble des partenaires économiques. → L'implication proactive des habitants doit se poursuivre, en prolongement de l'animation récente du Lab QPV Amboise.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Création d'un tiers-lieu, clairement ciblé sur la question du développement économique (cf. fiche action élaborée dans le cadre de l'évaluation). → Appropriation du local associatif (re)créé récemment sur la Verrerie. → Accompagner la création d'activités par les habitants des quartiers. → Coffee Job.

Objectif spécifique 2 : Proposer des outils appropriés et proactifs de recherche d'emploi aux demandeurs d'emploi des quartiers

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif spécifique vise à proposer un accompagnement et des outils performants dans les démarches de recherche d'emplois.
Mobilisation des acteurs	→ Il s'agit d'impliquer collectivement l'ensemble des partenaires économiques, éducatifs et sociaux. → L'implication proactive des habitants doit se poursuivre, en prolongement de l'animation récente du Lab QPV Amboise.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Création d'une application locale « Allo App'lys » : faciliter l'usage du smartphone pour favoriser la fluidité du marché local de l'emploi. → Travailler sur des « outils de candidature » : CV, vidéos, périodes de test, immersions ... → Elaborer un label « pro-emploi » : labelliser les candidats sur leur savoir-être; ainsi que les entreprises sur leurs pratiques d'embauche.

Les priorités ajustées

Pilier : Cohésion sociale

Les priorités ajustées du Contrat de ville

Pilier : Cohésion sociale

Priorité 3 : Renforcer la politique enfance / jeunesse

Problématiques identifiées et objectifs stratégiques

Prévenir l'échec scolaire

Les jeunes des quartiers présentent un niveau d'échec scolaire très sensiblement plus élevé qu'aux échelles communales ou communautaires. L'objectif vise à réduire cet écart.

Augmenter la participation des jeunes des quartiers aux activités culturelles et sportives

En raison de nombreux freins, les jeunes de quartiers accèdent plus difficilement aux activités sportives et culturelles locales, en dépit d'une offre importante. L'objectif vise à lever ces freins.

Principes

- Associer enfants et parents dans la réussite éducative.
- Promouvoir une approche individualisée de chaque jeune.
- Promouvoir une approche globale du jeune articulant activités scolaires et non scolaires.
- Favoriser la responsabilisation et la participation des enfants, des jeunes et de leur famille.

Gouvernance et mobilisation des acteurs

- Informer, fédérer et coordonner l'ensemble des acteurs en lien avec les politiques éducatives : enseignants, partenaires sociaux, associations, ...
- S'appuyer sur les instances ciblées mises en place suite à l'évaluation à mi-parcours : CLEJ, PRE, ...

Objectifs spécifiques

- Développer un accompagnement éducatif individualisé des jeunes.
- Accompagner la parentalité.
- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes aux activités sportives et culturelles.

Indicateurs

Pour chacun d'entre eux, la « situation de référence » et la « situation visée en 2022 » seront précisées durant le dernier trimestre 2019.

Taux de retard en 6ème
Taux d'obtention du brevet
Nombre de jeunes qui n'ont pas trouvé de stages en 3ème
Nombre de bénéficiaires du PRE Nombre de familles ayant refusé le dispositif
Nombre de parents bénéficiaires des dispositifs et actions de soutien à la parentalité : REAAP, CLAS, PRE, AEF, OPRE....
Nombre d'enfants et de jeunes des QPV accompagnés par les médiateurs vers les activités culturelles et sportives et collectives
Selon l'indicateur précédent, proportion de jeunes filles parmi les bénéficiaires des activités
Nombre de clubs volontaires mobilisés pour accueillir des enfants et des jeunes des quartiers

Objectif spécifique 1 : Développer un accompagnement éducatif individualisé des jeunes

Caractérisation de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> → Cet objectif spécifique vise à favoriser un accompagnement individuel des jeunes en difficultés scolaires, voire ceux en décrochage scolaire. → Il s'inscrit aussi dans une logique de prévention, notamment auprès des plus jeunes (enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité).
Mobilisation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> → Il s'agit d'impliquer collectivement l'ensemble des partenaires éducatifs, et des représentants des parents d'élèves, dans le cadre d'un réseau qui reste à établir (en émergence dans le cadre du PRE).
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> → Mise en œuvre et animation du PRE et du CLEJ. → Coordinations collèges et lycées (avec les acteurs en lien avec l'éducation). → Aides aux devoirs. → Bourses aux projets. → Proposer des stages adaptés aux élèves de 3^{ème}.

Objectif spécifique 2 : Accompagner la parentalité

Caractérisation de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> → Cet objectif spécifique vise à associer, mobiliser, encourager, laisser place aux parents dans le parcours éducatif de leurs enfants.
Mobilisation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> → Il s'agit d'impliquer collectivement l'ensemble des partenaires évoluant dans la sphère éducative et dans la sphère sociale, en vue de cerner précisément les difficultés rencontrées par leurs publics et y apporter des solutions.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> → REAAP. → CLAS. → PRE. → Actions du centre social en direction des familles. → Animations autour de la lecture, du jeu, ...

Objectif spécifique 3 : Favoriser l'accès des enfants et des jeunes aux activités sportives et culturelles locales

<p>Caractérisation de l'objectif</p>	<p>→ Cet objectif spécifique vise à lever les freins qui, aujourd'hui, limitent l'accès des jeunes aux activités sportives ou culturelles proposées localement.</p> <p>→ Ces freins peuvent relever de considérations culturelles, financières, matérielles (mobilité par exemple), ...</p>
<p>Mobilisation des acteurs</p>	<p>→ Mettre en relation les professionnels (animateurs, médiateurs, éducateurs) qui sont au contact des familles et des jeunes, avec les opérateurs sportifs ou culturels.</p>
<p>Actions opérationnelles identifiées à ce jour</p>	<p>→ Promotion, dans les quartiers, de l'offre associative locale, sportive et culturelle (forum ?).</p> <p>→ Poursuivre la médiation culturelle et sportive.</p> <p>→ Rôle d'information et d'accompagnement par les médiateurs, éducateurs, et assistantes sociales.</p> <p>→ Passeport Loisirs Jeunes.</p> <p>→ Développement de la pratique musicale / Poursuivre la classe orchestre à l'école G. Sand et au collège Malraux.</p> <p>→ Développer les partenariats avec les institutions culturelles d'Amboise (théâtre, médiathèque), de Tours (Opéra ; CCCOD, CCNT, ...)</p>

Les priorités ajustées du Contrat de ville

Pilier : Cohésion sociale

Priorité 4 : Favoriser l'accès aux droits et aux services

Problématiques identifiées et objectifs stratégiques

Favoriser l'accès aux droits

Une partie de la population des quartiers ne peut bénéficier de ses droits, par non connaissance ou par complexité administrative. L'objectif vise à mieux accompagner ces personnes.

Agir sur l'accès au langage et à la mobilité, principaux freins à l'accès aux droits et aux services.

La faible maîtrise de la langue française et de la pratique du numérique et les difficultés de mobilité sont les freins identifiés et par les habitants et par les acteurs pour leur permettre d'accéder facilement aux services. L'objectif vise à les lever.

Principes

- Développer une culture du « aller vers » dans chaque service.
- Promouvoir une approche individualisée de chaque personne.
- Apporter une réponse aux usagers en recherche de faire (matériel) et en recherche de savoir-faire (accompagnement et formation).
- Associer les habitants dans l'identification des besoins et des réponses à apporter.

Gouvernance et mobilisation des acteurs

- Création d'une instance de coordination « accès aux droits », pilotée par la Ville, pour fédérer et coordonner l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de la sphère des services aux publics.

Objectifs spécifiques

- Organiser le premier accueil.
- Faciliter l'accès à la santé et aux soins.
- Favoriser l'apprentissage et l'accès au langage (français/numérique).
- Favoriser la mobilité des habitants des quartiers.

Indicateurs

Pour chacun d'entre eux, la « situation de référence » et la « situation visée en 2022 » seront précisées durant le dernier trimestre 2019.

Nombre d'allocataires CAF
Revenu à plus de 50% de prest. Soc.
Revenu avec 100% de prest. Soc.
Nombre de bourses aux collèges
Nombre de structures impliquées (et de réunions) dans l'instance de coordination sur le premier accueil
Nombre d'outils communs de travail créés (par exemple, questionnaires de satisfaction, réunions d'information, etc.)
Augmentation de la fréquentation des différents acteurs en lien avec la santé financés dans le cadre du contrat
Nombre de réunions de concertation entre les acteurs de santé
Nombre de personnes ayant accepté de suivre une formation visant la maîtrise de la langue française financée dans le cadre du contrat de ville
Nombre de personnes ayant accepté de suivre une formation visant la maîtrise du numérique financée dans le cadre du contrat de ville
Nombre d'actions dans le domaine de la mobilité à destination des enfants et des jeunes
Nombre d'actions dans le domaine de la mobilité à destination des adultes

Objectif spécifique 1 : Organiser le premier accueil

Caractérisation de l'objectif	<p>→ Cet objectif spécifique vise à promouvoir l'interconnaissance des acteurs pour créer les meilleures conditions d'accueil pour les habitants et d'orientation vers le bon interlocuteur.</p> <p>→ Il s'inscrit dans une logique de constitution d'un réseau d'acteurs et de constitution d'outils communs de travail (notamment en sollicitant l'avis des habitants).</p>
Mobilisation des acteurs	<p>→ Il s'agit d'impliquer cinq acteurs majeurs : Ville, CCAS, MDS, Centre social, ASHAJ pour créer un réseau qui s'ouvrira progressivement vers d'autres acteurs.</p>
Actions opérationnelles	<p>→ Définition d'un protocole commun sur les critères d'une qualification de ce premier accueil.</p> <p>→ Création d'outils mutualisés pour améliorer les prestations proposées (formations aux fonctions d'accueil et d'orientation, fiche de suivi de parcours personnalisé).</p> <p>→ Lien à construire entre les services existants et un futur projet de MSAP ?</p>

Objectif spécifique 2 : Faciliter l'accès à la santé et aux soins

Caractérisation de l'objectif	<p>→ Cet objectif spécifique vise à renforcer l'accès des habitants des quartiers prioritaires vers les différents acteurs en lien avec la santé (publics, privés ou associatifs).</p> <p>→ Mobiliser les acteurs de terrain pour une bonne orientation vers les acteurs de santé.</p>
Mobilisation des acteurs	<p>→ Le groupe santé du CLSPD peut se reformer et aborder cette question de l'accès à la santé des habitants des quartiers prioritaires ou un partenariat avec le Pays Loire Touraine, dans le cadre du CLS peut également être instauré.</p>
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	<p>→ Création d'une maison de santé à proximité du quartier Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance.</p> <p>→ Actions de sensibilisation et de prévention.</p> <p>→ Permanences de l'Espace Santé Jeunes.</p>

Objectif spécifique 3 : Favoriser l'apprentissage de la langue française et de la pratique du numérique

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif spécifique vise à améliorer la maîtrise de la langue française et la pratique du numérique.
Mobilisation des acteurs	→ Il s'agit d'impliquer collectivement l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs liés au numérique : CCAS, Ville, Communauté de communes du Val d'Amboise (Fab Lab), centre social, ASHAJ, Emmaüs Connect, etc. → Apprentissage du français : ensemble des organismes de formation et d'insertion.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	<p>Apprentissage du français :</p> <p>→ Créer un réseau des acteurs en charge de l'apprentissage du français.</p> <p>→ Développer l'accompagnement individuel.</p> <p>→ Créer des ateliers de débat et d'expression orale.</p> <p>Numérique :</p> <p>→ Cartographie des espaces du numérique dans la ville et du Wifi gratuit.</p> <p>→ Développer l'accompagnement et la formation du numérique (lutte contre l'illectronisme).</p> <p>→ Aide à l'achat de matériel informatique (mutualisation d'achat via Emmaüs connect).</p> <p>→ Informer et savoir repérer les abonnements les moins chers.</p> <p>→ Formation des agents d'accueil ville-CCAS-Services civiques.</p>

Objectif spécifique 4 : Favoriser la mobilité des habitants des quartiers

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif spécifique vise à lever les freins liés à la mobilité qui, aujourd'hui encore, limitent l'accès des habitants aux services et à l'emploi avec deux cibles : <ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation et découverte des différentes formes de mobilité des jeunes dès le plus jeune âge. • Pour les adultes : favoriser la découverte des différents modes de mobilité et permettre leurs pratiques dans de bonnes conditions, notamment, de sécurité.
Mobilisation des acteurs	→ Habitants - Ville – Etat – CCVA – Etablissements scolaires - ALSH – Wimoov – Collectif Cycliste 37, etc.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Accompagner les jeunes (enfants et adolescents) et les femmes dans l'apprentissage de la mobilité (impliquer les établissements scolaires, ...).
	→ Favoriser l'usage des modes doux.
	→ Développer l'accès au permis de conduire (auto-école sociale, aide financière au permis).
	→ Appui à l'acquisition d'un véhicule (achat ou prêt, covoiturage, garage solidaire).
	→ Revoir ou communiquer sur les complémentarités des réseaux de transports locaux (Bus, REMI, train...).

Les priorités ajustées

Pilier : Cadre de vie

Les priorités ajustées du Contrat de ville

Pilier : Cadre de vie

Priorité 5 : Augmenter le niveau de propreté dans les quartiers

Problématiques identifiées et objectifs stratégiques

Améliorer la propreté des quartiers

Les deux quartiers souffrent d'un manque de respect des espaces extérieurs avec notamment des dépôts réguliers d'encombrants aux abords des immeubles. L'objectif visé est de diminuer significativement ces dépôts.

Impliquer et rendre « acteurs » les jeunes et les adultes à la préservation de l'environnement et de leur cadre de vie

Outre le premier point, les espaces extérieurs sont régulièrement sales (détritus), de même, nous constatons une méconnaissance ou une mauvaise application du tri sélectif. L'objectif visé est de constater une amélioration du respect du cadre de vie des habitants et une meilleure application du tri sélectif.

Principes

- Renforcer le partenariat Ville/CCVA/Bailleurs/Objectif sur la gestion des encombrants.
- Sensibiliser les habitants à la gestion des déchets (tri-recyclage...).
- Viser la responsabilisation et la participation des habitants (jeunes et adultes).

Gouvernance et mobilisation des acteurs

- Mobilisation du groupe de travail GUP.

Objectifs spécifiques

- Mieux gérer les encombrants.
- Instaurer une culture du respect de l'environnement.
- Communiquer sur le tri sélectif.

Indicateurs

Pour chacun d'entre eux, la « situation de référence » et la « situation visée en 2022 » seront précisées durant le dernier trimestre 2019.

Montant consacré par les bailleurs à la gestion des déchets et des encombrants
Baromètre de la propreté organisé par le conseil citoyen
Résultats des Enquêtes annuelles des bailleurs sociaux sur la propreté de leurs immeubles et leurs abords
Attribution d'une Note « propreté » lors des diagnostics en marchant (GUP)
Nombre de corbeilles « propreté urbaine »
Nombre de ramassages par les Services publics
Nombre de distributeurs de sacs déjections canines
Volume des encombrants ramassés par Objectif

Objectif spécifique 1 : Mieux gérer les encombrants

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif vise à diminuer le nombre d'encombrants laissés par les habitants sur les espaces extérieurs ou dans les parties communes des immeubles.
Mobilisation des acteurs	→ Habitants, Communauté de communes du Val d'Amboise (service voirie), SMICTOM, bailleurs, Ville, centre social, médiateurs, Police municipale.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	<p>→ Amplifier les actions de sensibilisation à la gestion des encombrants de la chargée de proximité du bailleur Touraine Logement (poste créé en 2018). Actions qui ont déjà permis d'améliorer les comportements : affiches de sensibilisation, communication adaptée à la situation.</p> <p>→ Elargir dès janvier 2020 au quartier Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance le dispositif mis en place par VTH en juillet 2019 sur le quartier de la Verrerie : Enlèvement par l'association Objectif le lundi matin des encombrants et déchets au pied des PAV et à des lieux désignés par les employés d'immeuble. Stockage dans un local dédié en attente d'acheminement vers la déchèterie. Les bailleurs bénéficient pour cette opération d'un accès gratuit à la déchetterie (décision du SMICTOM/CCVA).</p> <p>→ Pérenniser le ramassage des corbeilles par les services municipaux deux fois par semaine, dans les deux quartiers. (Deuxième passage expérimenté à partir de juin 2019).</p> <p>→ Programmer des réunions d'échange avec le conseil citoyen et les habitants sur ce thème pour comprendre les difficultés rencontrées et imaginer les actions à mettre en œuvre.</p>

Objectif spécifique 2 : Impliquer et rendre « acteur » les jeunes et les adultes à la préservation de l'environnement et de leur cadre de vie

<p>Caractérisation de l'objectif</p>	<p>→ Cet objectif vise à sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et de leur cadre de vie, en vue de réduire les dépôts de détritux dans les quartiers prioritaires et d'accroître le tri sélectif.</p>
<p>Mobilisation des acteurs</p>	<p>→ Habitants, Communauté de communes du Val d'Amboise (service voirie), SMICTOM, bailleurs, Ville, centre social, médiateurs, établissements scolaires, ALSH.</p>
<p>Actions opérationnelles identifiées à ce jour</p>	<p>→ Elaborer un diagnostic dans les deux quartiers sur le nombre et la localisation des poubelles et travailler sur le mobilier de propreté.</p> <p>→ Etablir un programme de sensibilisation en s'appuyant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les actions de sensibilisation mises en œuvre par l'Ambassadrice du tri du SMICTOM. ○ La convention de partenariat CCVA/Bailleurs sociaux/Unis-cité qui vise à mettre en œuvre des actions de sensibilisations portées par les services civiques. ○ Les médiateurs, le centre social et l'ASHAJ. <p>→ Désigner des habitants relais (par hall d'immeuble par exemple) pouvant expliquer et sensibiliser sur le tri et le traitement des encombrants.</p> <p>→ Organiser un diagnostic en marchant avec les enfants de l'école G. Sand en partenariat avec le centre social.</p> <p>→ Accompagner à l'utilisation de la déchetterie, mise à disposition de véhicules adaptés.</p> <p>→ Lancer des défis « propreté » de type « Défis régionaux sur la Propreté » ou « Mon quartier propre ».</p>

Les priorités ajustées du Contrat de ville

Pilier : cadre de vie

Priorité 6 : Inviter les habitants à s'approprier les espaces publics

Problématiques identifiées et objectifs stratégiques

Requalifier les espaces publics et les pieds d'immeubles du quartier La Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance

Les espaces publics et les espaces résidentiels entre les immeubles n'ont pas fait l'objet de requalification depuis leur création. La végétation est relativement pauvre et représentative de la conception des espaces verts de cette époque, le mobilier urbain (bancs, jeux) est relativement limité. L'objectif visé est d'imaginer les futurs espaces extérieurs de ce quartier avec les habitants puis de mettre en œuvre ces transformations sur le terrain.

Favoriser une appropriation plus mixte des espaces publics dans le quartier de la Verrerie.

Le quartier de la verrerie a bénéficié de travaux de réhabilitation de ses espaces extérieurs, pour autant leur appropriation est limitée et reste « réservée » à certains public (âge et genre). L'objectif visé est de créer les conditions pour permettre à l'ensemble de la population l'occupation des espaces publics du quartier.

Principes

- Associer les habitants à la réflexion sur le devenir de leurs espaces extérieurs.
- Expliquer les contraintes financières et techniques pour tout aménagement.
- Faire s'approprier, par tous les publics, les espaces extérieurs.

Gouvernance et mobilisation des acteurs

- Mobilisation du groupe de travail GUP.
- Organisation d'ateliers participatifs réunissant Elus/Habitants/Techniciens/Concepteurs.
- Développement des marches exploratoires.

Objectifs spécifiques

- Requalifier les espaces résidentiels de Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance.
- Favoriser une plus grande mixité dans l'appropriation des espaces publics à la Verrerie.

Indicateurs

Pour chacun d'entre eux, la « situation de référence » et la « situation visée en 2022 » seront précisées durant le dernier trimestre 2019.

Nombre d'espaces publics de convivialité créés
Nombre d'habitants impliqués dans la conception des espaces publics de convivialité
Nombre de partenariats créés
Baromètre de satisfaction des habitants (Conseil citoyen)
Nombre d'événementiels réalisés sur les espaces publics

Objectif spécifique 1 : Requalifier les espaces résidentiels de Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance

Caractérisation de l'objectif	→ Alors que ce quartier connaît de nombreuses opérations de réhabilitation de logements, cet objectif spécifique vise à requalifier les nombreux espaces verts et communs en fonction des usages des habitants et des personnes extérieures au quartier (élèves de la cité scolaire par exemple). Espaces dont la physionomie n'a pas ou peu changé depuis leur création dans les années 1950/60 (à l'exception de la place de la Croix Besnard).
Mobilisation des acteurs	→ Habitants – Bailleurs (Val Touraine Habitat et Touraine Logement) – Acteurs associatifs du quartier et médiateurs – Service espaces verts de la Ville.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Lancer une étude et mission de requalification des espaces (Accompagnement envisagé de la démarche par un bureau d'études) en associant une démarche de participation et de co-construction des habitants et usagers de ces espaces.

Objectif spécifique 2 : Favoriser une plus grande mixité dans l'appropriation des espaces publics à la Verrerie

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif vise à ce que tous les habitants de La Verrerie s'accaparent les différents espaces publics situés dans ce quartier, dont certains ont récemment été réaménagés.
Mobilisation des acteurs	→ Habitants, services de la ville, bailleurs, écoles, acteurs associatifs du quartier et médiateurs.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Déployer différentes animations dans ces espaces publics afin que la population, dans son ensemble, les connaisse et se les approprie. → Mener des actions éducatives. → Activation du verger partagé de la Verrerie.

Les priorités ajustées

Pilier : Valeur de la République et de la citoyenneté

Les priorités ajustées du Contrat de ville

Pilier : Valeur de la République et de la citoyenneté

Priorité 7 : Favoriser l'appropriation des valeurs de la République et de la citoyenneté – prévenir/lutter contre les discriminations

Problématiques identifiées et objectifs stratégiques

Mieux faire connaître l'Etat, les valeurs de la République et de l'intérêt général, et valoriser les métiers publics à leur service.

Identifier, mieux caractériser et lutter contre les phénomènes de repli communautaire Des manifestations de repli communautaire se manifestent, essentiellement dans le quartier de la Verrerie. L'objectif visé est de dissuader ces phénomènes, tout en respectant les différences et les identités.

Mieux prévenir et lutter contre toutes formes de discrimination. Les discriminations, notamment dans l'accès à l'emploi, sont mal appréhendées à ce jour L'objectif visé est d'évaluer la manière dont elles se manifestent et, le cas échéant, de prévenir et lutter contre ces discriminations.

Principes

- Favoriser toutes les initiatives contribuant au « vivre ensemble ».
- Identifier, mieux caractériser et lutter contre les phénomènes de repli communautaire, tout en valorisant les différences et les identités.
- Viser prioritairement la prévention.

Gouvernance et mobilisation des acteurs

Cette stratégie croise le déploiement de politiques nationales renforcées dans le cadre de l'application du « plan de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers / pilier « faire République » et les acteurs locaux de terrain.

Objectifs spécifiques

- Favoriser l'implication par une meilleure connaissance du fonctionnement des instances de la République, des droits et des devoirs des citoyen.ne.s.
- Asseoir les valeurs de la République de mixité et d'égalité.
- Prévenir et lutter contre toutes formes de discriminations.

Indicateurs

Pour chacun d'entre eux, la « situation de référence » et la « situation visée en 2022 » seront précisées durant le dernier trimestre 2019.

Taux d'inscription des publics QPV sur les listes électorales
Baisse des incivilités
Nombre d'habitant-e-s engagés dans les associations
Nombre d'actions de sensibilisation et de formation sur le phénomène des discriminations dont l'égalité femmes - hommes / Nombre de personnes sensibilisées à cette thématique et typologie (F/H)
Nombre de personnes des quartiers engagées dans des actions de découverte des services publics
Nombre d'actions de sensibilisation et de formation sur les valeurs de la République

Objectif spécifique 1 : Favoriser l'implication par une meilleure connaissance du fonctionnement des instances de la République, des droits et des devoirs des citoyen.ne.s

Caractérisation de l'objectif	→ Cet objectif vise à faire connaître et favoriser l'implication des habitants des quartiers sur le fonctionnement des institutions publiques.
Mobilisation des acteurs	→ Etablissements scolaires, structures socio-éducatives. → Etablissements publics.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Organiser des visites et des portes ouvertes dans les différentes institutions afin de faire connaître leur fonctionnement. → Travailler en réseau, notamment avec les établissements scolaires, organiser des rencontres, échanges et débats sur des thèmes liés aux valeurs de la République. → Accompagner les initiatives citoyennes. → Mettre en place des initiatives de découverte (forums, visites, temps d'échange...).

Objectif spécifique 2 : Asseoir les valeurs de la République de mixité et d'égalité

Caractérisation de l'objectif	→ L'objectif visé est de proposer un cadre et des actions visant à susciter l'ouverture et les échanges culturels, tout en valorisant les différences et les identités de chacun.
Mobilisation des acteurs	→ Etablissements scolaires, structures socio-éducatives, sportives... → DDCS, Préfecture, Collectivités territoriales.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Valoriser le « local associatif » comme une ressource pour favoriser des échanges culturels. → Émissions radio. → Organiser des débats et des échanges autour de la culture au sens général. → Valoriser les parcours de vie.

Objectif spécifique 3 : Prévenir et lutter contre toutes formes de discriminations

Caractérisation de l'objectif	<ul style="list-style-type: none">→ Cet objectif spécifique vise à apprécier et, le cas échéant, à réduire les discriminations, dont celles à l'emploi.→ Il s'inscrit en complémentarité avec les objectifs partenariaux déclinés notamment dans le pilier « Emploi et développement économique ». Il vise prioritairement la prévention et la lutte contre toutes formes de discriminations.
Mobilisation des acteurs	<ul style="list-style-type: none">→ Cette mobilisation pourrait s'inscrire dans le cadre du Comité technique emploi/formation.→ Elle devra y associer les instances de gouvernance des dispositifs PAQTE (dont la lutte contre les discrimination à l'emploi est un des objectifs) et « 10.000 entreprises ».→ DIRECCTE, DDCS, Région Centre-Val de Loire.→ Collectivités territoriales.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	<ul style="list-style-type: none">→ Actions de testing.→ Actions de sensibilisation et de prévention sur les discriminations.→ Débats , échanges...→ Actions de sensibilisation et de compréhension de l'impact des inégalités (stéréotypes de genres).

Les priorités ajustées du Contrat de ville

Pilier : Valeur de la république et de la citoyenneté

Priorité 8 : Accompagner les femmes dans leur souhait d'indépendance et d'autonomie

Problématiques identifiées et objectifs stratégiques

Travailler sur les « supports métier » favorisant l'insertion professionnelle des femmes. A travers les activités et centres d'intérêts mis en œuvre dans les quartiers par les femmes, il apparaît que celles-ci ont des compétences à mettre en œuvre et à valoriser dans le cadre de leur insertion professionnelle. L'objectif visé est d'identifier les métiers pouvant s'appuyer sur ces compétences.

Lever les freins matériels qui contraignent les femmes dans l'accès à l'emploi et aux activités favorisant leur émancipation. Les femmes rencontrent des obstacles dans leur recherche d'emploi (la garde de leurs enfants est un exemple souvent cité). L'objectif visé est d'identifier puis de lever ces freins.

Principes

- Identifier les freins que rencontrent les femmes des quartiers dans leur recherche d'emploi.
- Mobiliser les acteurs autour de la problématique de la garde d'enfants.
- Mobiliser les acteurs de terrain dans le montage de projets d'insertion pour ce public en fonction de ses compétences.

Gouvernance et mobilisation des acteurs

Dans le cadre du Comité Technique Emploi Formation.

Objectifs spécifiques

- Travailler sur les « supports métier » favorisant l'insertion professionnelle des femmes.
- Lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle.

Indicateurs

Pour chacun d'entre eux, la « situation de référence » et la « situation visée en 2022 » seront précisées durant le dernier trimestre 2019.

Nombre de femmes DEFM dans les quartiers prioritaires
Nombre et type de documents d'information diffusés
Nombre de femmes repérées et orientées vers les dispositifs existants sur le territoire
Les modes de garde spécifiques proposés à l'heure et à la journée développés sur le territoire
Nombre d'entreprises rencontrées, proposant un complément d'activité, ou du temps partiel
Nombre de femmes impliquées en chantier d'insertion

Objectif spécifique 1 : Travailler sur les « supports métier » favorisant l’insertion professionnelle des femmes

Caractérisation de l’objectif	→ Cet objectif spécifique vise à renforcer l’insertion professionnelle des femmes des quartiers prioritaires en s’appuyant notamment sur leurs savoir-faire.
Mobilisation des acteurs	→ Cette mobilisation pourrait s’inscrire dans le cadre du Comité technique emploi/formation. → Elle devra y associer les instances de gouvernance des dispositifs PAQTE (dont la lutte contre la discrimination à l’emploi est un des objectifs) et « 10.000 entreprises ». → Elle devra associer des femmes concernées par ce sujet.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Accompagnement d’un projet de création d’activité. → Déploiement de micros-chantiers féminins. → Informations des dispositifs d’aide à la création d’entreprises (garantie femmes).

Objectif spécifique 2 : Lever les freins à l’insertion sociale et professionnelle

Caractérisation de l’objectif	→ Cet objectif spécifique vise à lever les freins à l’emploi rencontrés par les femmes dont l’absence de solution de garde de leurs enfants pendant les temps de travail ne permet pas à ces dernières d’obtenir un emploi.
Mobilisation des acteurs	→ Cette mobilisation pourrait s’inscrire dans le cadre du Comité technique emploi/formation en présence d’habitants, de la CAF et de la Communauté de communes du Val d’Amboise.
Actions opérationnelles identifiées à ce jour	→ Projet d’ouverture d’une Halte garderie à la Verrerie. → Service d’accueil ponctuel d’enfants. → Réseau d’échanges réciproques. → Développer des actions d’information à destination des femmes sur les solutions de gardes.

	La Préfète d'Indre-et-Loire Corinne ORZECOWSKI	Le Maire d'Amboise Christian GUYON	
Le Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire François BONNEAU	Le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire Jean-Gérard PAUMIER	Le Président de la Communauté de Communes du Val d'Amboise Claude VERNE	
La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales Touraine Gaëlle GAUTRONNEAU	Le Directeur général de Val Touraine Habitat Jean-Luc TRIOLLET	Le Directeur général de Touraine Logement ESH Nathalie BERTIN	
La Directrice régionale de la Caisse des Dépôts Centre-Val de Loire Julie-Agathe BAKALOWICZ	Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire Laurent HABERT	Le Procureur de la République Grégoire DULIN	
	Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'Indre et Loire Dominique BOURGET	Le Directeur territorial de Pôle Emploi Erick KRAEMER	

Les 40 actions du Plan de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

Garantir les mêmes droits aux habitants

SÉCURITÉ

- ✓ Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine
- ✓ Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine MIXITÉ SOCIALE
- ✓ Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville
- ✓ Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- ✓ Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées
- ✓ Lutter contre les marchands de sommeil
- ✓ Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain, porté à 10 milliards d'euros de financements Anru
- ✓ Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers
- ✓ Simplifier en accompagnant les élus avec pragmatisme dans leur projet

SOLIDARITÉ

- ✓ Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022
- ✓ Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer

MOBILITÉ

- ✓ Améliorer la desserte des quartiers en Île-de-France à travers le Grand Paris Express
- ✓ Développer l'accès au permis de conduire

Favoriser l'émancipation

ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE

- ✓ Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers
- ✓ Expérimenter dans certains quartiers des « cités éducatives »...
- ✓ ... et y encourager la présence de deux encadrants par classe dans les écoles maternelles
- ✓ Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+
- ✓ 100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019
- ✓ Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3e des quartiers

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

- ✓ Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée
- ✓ Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leur niveau de qualification
- ✓ Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018
- ✓ Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec Bpifrance
- ✓ Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024
- ✓ Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes
- ✓ Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte

Faire République

PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS

- ✓ Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises
- ✓ S'engager de manière exemplaire en matière de recrutement

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

- ✓ Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- ✓ Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018- 2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes

SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN

- ✓ Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019
- ✓ Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019
- ✓ Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes
- ✓ Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022
- ✓ Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux

ENGAGEMENT

- ✓ Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »
- ✓ Développer le Service civique

CULTURE

- ✓ Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville
- ✓ Déployer les Micro-Folies, ainsi que les pratiques orchestrales dans les quartiers dès 2018

ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

- ✓ Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers